

CIQ Cézanne La Torse – Questionnaire candidats

Réponse d'Anne-Laurence PETEL

Liste Aix au COEUR

Question 1 – Concertation

Vous engagez-vous à mettre en œuvre une telle forme de concertation ?

La démocratie participative est un axe majeur du programme d'Aix au Cœur. En complément des CIQ, nous mettrons enfin en place les Conseils de Quartier prévus par la loi, pour associer les Aixois à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets.

Une véritable concertation en amont de tous les projets sera faite de manière systématique. Dans ce sens les CIQ, les conseils de quartier, les associations environnementales et les divers collectifs existants seront associés aux projets les plus structurants avec une démarche de co-construction.

Question 2 – Espace Carcassonne et devenir de la fête foraine

Quelle solution alternative réaliste préconisez-vous pour l'avenir ? Envisagez-vous de créer un champ de foire nécessaire à Aix-en-Provence dans un lieu mieux adapté ?

Depuis maintenant presque deux décennies, la fête foraine occupe pendant un mois et demi par an une vaste surface correspondant aux parkings et allées de l'espace Carcassonne. Celle-ci a entraîné de multiples plaintes – justifiées – de la part des riverains, principalement à cause des nuisances sonores engendrées. Elle n'a plus vraiment sa place dans ce quartier et aurait dû être déplacée depuis un certain nombre d'années, ce qui n'a toujours pas été le cas malgré les promesses répétées des équipes municipales successives.

Sa migration, en concertation avec les forains, vers un autre emplacement situé en périphérie de la ville, plus accessible pour les visiteurs et mieux adapté aux contraintes techniques des attractions est donc nécessaire. La création d'un champ de foire dédié à ce type de manifestation avec un espace extérieur arboré plus un grand hall couvert serait la solution la plus adéquate.

D'un point de vue technique, la prochaine implantation d'un nouveau centre de secours (pompiers) en face du cimetière Saint-Pierre va réduire l'espace actuellement disponible utilisé par diverses attractions. De ce fait, son déplacement apparaît comme inéluctable. De plus, en cas de création d'un parking souterrain mitoyen du futur centre de secours (pour plus de détails sur cette proposition voire la réponse à la question 7), plus aucune manifestation de ce type ne pourrait être accueillie sur le site.

En outre, l'utilisation d'une parcelle arborée, située dans le contrebas du Roc Fleuri, comme parking pour les visiteurs de la fête est très fortement dommageable pour la qualité environnementale générale du futur Parc Naturel Urbain mais aussi pour la sécurité des usagers. Le déplacement de la fête permettrait donc également de mettre fin à cet usage peu écologique.

Question 3 – Roc Fleuri (en concertation avec le CIQ Pont de Béraud)

Quelle est votre position sur ces divers sujets : accès, équipements, pistes cyclables, fermeture partielle, préemption ?

La prolongation de la promenade de la Torse au niveau de sa limite nord vers le quartier de Bibémus, grâce à plusieurs acquisitions foncières récentes par la ville (5 hectares), dans le secteur du Roc Fleuri est une bonne initiative. Cependant, à l'heure actuelle, le projet reste inachevé en ce qui concerne plusieurs aspects et ce de manière surprenante, révélant un manque de cohérence globale dans sa réalisation. Plusieurs parcelles classées en zone N n'ont pas été acquises par la ville, dont l'une est occupée par une ancienne bastide très fortement dégradée et régulièrement squattée. Une seconde parcelle soumise au même classement doit prochainement être entièrement clôturée par la ville (à ses frais) pour respecter un accord passé avec le propriétaire.

En ce qui concerne les aspects fonciers et paysagers :

1. Il serait judicieux que la ville engage rapidement de nouvelles discussions avec les propriétaires des parcelles restantes afin d'essayer de les faire acheter directement par la ville à un prix raisonnable.
2. Si ces parcelles classées N venaient à être mises à la vente sans possibilité de négociation avec les propriétaires la ville devrait alors faire valoir son droit de préemption pour les acquérir. Si le terrain qui est occupé par l'ancienne Bastide ne pouvait être acquis, il conviendrait de mettre en demeure les propriétaires afin qu'ils sécurisent leur terrain et le rend inaccessible aux squatteurs.
3. La pose de clôtures (grillages), très nuisible pour la biodiversité mais aussi pour l'harmonie générale du site, n'est absolument pas souhaitable. De la même manière, une nouvelle discussion devra être engagée avec le propriétaire de la parcelle concernée pour trouver une solution alternative.

Une mise en valeur de l'ensemble de l'espace forestier, des cours d'eau et de leurs berges doit également être faite, ce qui n'est actuellement pas le cas. Ceci passera par une amélioration du débroussaillage et de l'enlèvement des bois morts ainsi que des divers gravats et carcasses de mobylettes qui encombrant le lit du Ruisseau Baret. Une gestion « jardinée » régulière (si possible hebdomadaire) est nécessaire pour maintenir le site en bon état et réparer les possibles dégradations. L'enlèvement des gros blocs de bétons stockés depuis plusieurs années sur le secteur sud du site doit aussi être effectué.

La localisation du Roc Fleuri à l'extrémité nord-est du Parc de la Torse au pied de la colline de Bibémus, dans un secteur de la ville relativement excentré, peut le rendre particulièrement sensible de manière chronique aux incivilités ainsi qu'aux squatters et autres campeurs. Pour qu'il ne devienne pas un lieu d'insécurité, il conviendra d'assurer une surveillance régulière grâce à des patrouilles de la police municipale mais également grâce à la mise en place d'un gardiennage permanent dans le parc de la Torse.

Cependant, si la sécurité du site doit obligatoirement être adaptée en prévision d'une possible augmentation de la fréquentation par les promeneurs et riverains, la pose d'un système

d'éclairage nocturne ne semble pas judicieuse, ni en termes de coût ni en termes de nuisance pour la biodiversité locale.

La question de l'accessibilité de ce secteur aux promeneurs venant du parc de la Torse n'est aujourd'hui pas réglée. Le passage piéton qui succède à un vieil escalier en bois et qui se trouve actuellement au niveau de l'avenue des Écoles militaires n'est pas une solution durable. Il empêche un accès rapide et sûr au Roc Fleuri mais bloque surtout la continuité du Parc Naturel Urbain. Une modification sera donc obligatoire si l'on souhaite réaliser un parcours continu pour les promeneurs et les cyclistes. La construction d'un tunnel piéton, voire d'une petite passerelle au-dessus de l'avenue des Écoles Militaires doit être maintenant envisagée en tenant en compte de la faisabilité technique, des coûts mais aussi des questions de sécurité liées à un passage souterrain (existence de zones sombres).

Si le projet actuel a été pensé pour une protection et une valorisation du patrimoine naturel de ce site, tout en permettant le développement des activités de loisir dans le quartier, une mise en valeur des vestiges historiques présents pourrait également être envisagée. En effet, sur une des parcelles du Roc Fleuri, située à l'extrémité de la traverse de la Cortésine, plusieurs longues portions très bien conservées de l'aqueduc Zola subsistent encore. Ce patrimoine hydraulique datant de la fin du XIX^e siècle est une mémoire de l'histoire industrielle du Pays d'Aix et offre un intérêt culturel et pédagogique indéniable.

Question 4 – Promenade de la Torse et espaces verts

Vous engagez-vous à initier une modification du PLU relative à ces questions ? (meilleure protection du parc de la Torse)

Malgré les allégations de la municipalité actuelle, Aix ne dispose que d'une surface assez modeste d'espaces verts publics dans son centre-ville et dans ses environs immédiats. La promenade de la Torse (et ses possibles extensions futures, Roc Fleuri) constitue le principal poumon vert du cœur d'Aix-en-Provence. Il est donc indispensable que les documents d'urbanisme assurent une protection adéquate de ces espaces face à la pression immobilière. Nous sommes donc favorables à une modification du PLU en ce sens.

Plus généralement, la protection des espaces naturels comme des zones agricoles devront être une priorité du prochain mandat afin de mettre un terme au grignotage constant de ces espaces au gré des opérations de promotion immobilière. C'est donc toute la gestion de l'urbanisme à Aix qui doit être repensée.

Aujourd'hui l'entretien du Parc de la Torse, de berges du cours d'eau et de l'étang est quasi inexistant, son état n'a cessé de se dégrader depuis 20 ans. Une restauration écologique d'ampleur s'impose d'urgence. De plus, il est nécessaire de (re)mettre en place une gestion quotidienne effectuée par les services de la ville et pas uniquement par l'intermédiaire d'entreprises privées (délégations).

Il serait également fort judicieux de créer un poste de gardiennage permanent, par exemple dans l'ancienne bastide située sur le site d'implantation des logements sociaux prévus par la municipalité, afin de lutter contre les incivilités et d'assurer la sécurité des usagers. Cet espace, tout comme le legs Constant, devra être totalement intégré dans le périmètre du parc.

L'installation d'une buvette permanente et d'un kiosque à musique peuvent aussi être envisagés.

Question 5 – Legs Constant (conjointement avec le CIQ Saint-Pierre Carcassonne)

Comment comptez-vous respecter les dispositions de ce legs, et à quelle échéance ?

Depuis le début des années 1980, aucune des municipalités successives n'a traité la question du legs Constant. Les dispositions liées à ce legs doivent être respectées. Il serait judicieux de convertir ce site d'une superficie d'environ un hectare et le bâtiment qu'il abrite en un espace dédié à l'éducation à l'environnement en favorisant la venue des enfants et des parents qui se rendent dans le parc de la Torse. Un potage éducatif pourrait également être implanté sur le site et recevoir les élèves des différentes écoles du quartier. D'une manière plus globale, à l'échelle du quartier, cet espace doit aussi être pensé comme faisant partie intégrante du parc de la Torse et du futur Parc Naturel Urbain. La réalisation d'un tel projet devra démarrer avant la mi-mandat.

Le service des espaces verts qui occupe actuellement une partie du legs pourrait être transféré de l'autre côté de l'impasse Pierre de Coubertin, sur le terrain où un projet de logements sociaux est envisagé par la municipalité actuelle et sur lequel nous pensons déjà implanter un local pour héberger un ou plusieurs gardiens.

Question 6 – Urbanisme et étude d'impact

Vous engagez-vous à lancer rapidement une telle étude d'impact et à mettre en œuvre les mesures qu'elle préconisera ?

Oui. Les programmes immobiliers se multiplient à Aix sans que des études d'impact soient menées pour connaître les conséquences de ces projets en matière de circulation routière, transports en commun, de pollution, de bruit ou d'équipements publics. En ce qui concerne les projets d'urbanisation en cours (construction de logements sociaux avec parking suspendu pour le moment par la municipalité) dans le périmètre du parc de la Torse ou du Roc Fleuri, ils seront définitivement annulés.

Question 7 – Transports et voirie

Proposition 1 – Aucune voie routière nouvelle dans le quartier

La solution aux problèmes de transports ne passe plus uniquement par le développement de la voiture individuelle mais par le développement des transports en commun et des mobilités douces (vélo, marche, etc.) C'est donc le développement d'une offre de transports en commun efficace (fréquence, amplitude horaire, régularité) et la réalisation d'aménagement cyclables et piétonniers continus et sûrs qui constitueront la priorité, et en aucun cas la création de nouveaux axes routiers. Il faut d'ailleurs souligner que la création de nouvelles routes, déjà mise en œuvre ou envisagées dans d'autres quartiers d'Aix (ex. nouveau pont sur l'Arc, projet de contournement des Milles) ne constitue en aucun cas une réponse adaptée aux problèmes de mobilité puisqu'elle ne fait que déplacer les embouteillages et créer un appel d'air pour de nouvelles voitures.

Le terrain disponible à côté du futur centre de secours sur l'espace Carcassonne, aujourd'hui en partie occupé par un parking de surface, pourrait accueillir un parking souterrain avec plusieurs niveaux (deux ou trois, plus un étage). La partie extérieure de cette structure serait

pensée pour s'intégrer parfaitement dans le paysage (par exemple une structure en bois avec végétalisation). L'accès des véhicules se ferait par l'avenue des Déportés de la Résistance aixoise.

Ce parking serait desservi par la voie cyclable partant du boulevard des Poilus ainsi que par un service de diablins. Cet espace de stationnement serait pensé pour accueillir préférentiellement des véhicules individuels propres.

Proposition 2 – Achèvement de la zone 30 sur l'axe boulevard des Poilus / avenue des Ecoles Militaires / avenue René Cassé / avenue du Général Préaud

Voir réponse ci-dessous.

Proposition 3 – Création de voies cyclables boulevard des Poilus jusqu'au parc de la Torse

Comme évoqué ci-dessus, la limitation du trafic routier et le développement des mobilités douces (vélo, marche, etc.) sont essentiels pour répondre aux problèmes de mobilité des Aixois. L'aménagement de la zone 30 dans le quartier de la Torse sera donc achevé et des infrastructures cyclables sûres seront envisagées partout où cela est possible (voies cyclables protégées pour une pratique du vélo en sécurité).

A cet égard, le récent marquage au sol de « pistes cyclables » dans votre quartier (ex. rue du RICM, avenue des Déportés de la Résistance aixoise), sans aucun aménagement de la voirie, relève plus d'une mesure cosmétique que d'une réponse sérieuse à la hauteur de l'enjeu du développement du vélo à Aix.

Dans le cas où un parking souterrain serait créé sur le site de l'espace Carcassonne, à côté du futur centre de secours (voire proposition 1), le stationnement en surface dans le quartier, et plus spécifiquement le long du boulevard des Poilus et de l'avenue des Déportés, pourrait être alors fortement réduit et les trottoirs agrandis (aux normes PMR tout en conservant les arbres existants). L'espace ainsi libéré le long des voies de circulation serait converti en une vraie piste cyclable pouvant aller jusqu'à l'impasse Pierre de Coubertin au niveau de l'entrée du Parc de la Torse (derrière la résidence de la Tour d'Aygosi).

La création d'une piste cyclable débutant devant le Lycée Cézanne, longeant la Torse et le pied du Roc Fleuri pour déboucher au niveau de l'avenue des Écoles Militaires, et le cas échéant se poursuivre dans le parc de la Torse, devra aussi être mise en œuvre. Elle a été réclamée à plusieurs reprises par deux CIQ (Vallée de la Torse et Pont de Béraud) sans que la municipalité n'ait jamais donné suite au projet.

Proposition 4 – Rétablissement de l'itinéraire ancien du minibus M1 (desservir le Cours Mirabeau)

Une réflexion globale sur le réseau Aix en Bus devra être menée avec les CIQ et le délégataire actuel.

Question 8 – Utilisation privative du parc de la Torse

Quelles dispositions prendrez-vous pour réguler de telles activités ?

Une « sanctuarisation » de l'ensemble des parcs existants à Aix est nécessaire. Cependant, si cette démarche doit être comprise comme une protection des sites, de leur végétation et de

leur ambiance spécifique mais aussi comme l'interdiction de toute urbanisation, elle ne signifie pas une disparition complète des activités de loisirs. Les parcs doivent rester des lieux de vie, de proximité, de convivialité et de sociabilité pour les riverains et les autres habitants de la ville.

Certaines activités culturelles ou sportives peuvent donc persister mais avec un contrôle beaucoup plus strict en ce qui concerne leur nombre chaque année, leur objet et leur ampleur (surface et secteurs occupés dans le parc). Un cahier des charges spécifiques doit être imposé à tous les organisateurs (dégradations, propreté, gestion du stationnement, nuisances sonores, etc.).

Les contrôles relatifs au respect de ce cahier des charges devront être assurés par les agents de la police municipale ou de la brigade de l'environnement. En cas de non-respect de ces règles, les organisateurs pourront se voir interdire le site pour de futures manifestations.

L' élu de quartier devra aussi prendre une part beaucoup plus active dans cette gestion en lien avec le ou les CIQ concernés.

Question 9 – Sécurité

Quelles modalités pratiques prévoyez-vous de mettre en œuvre pour améliorer la sécurité publique et la sûreté dans le quartier, notamment au niveau de la police municipale qui relève de la responsabilité du maire ?

Un doublement des effectifs de la police municipale (il y a actuellement 96 policiers municipaux) est prévu ainsi que la création de postes de police hors du centre-ville. Un système d'ilotage sera aussi mis en place.

En ce qui concerne les effectifs de la brigade de l'environnement, ils seront multipliés par trois.

Une réflexion devra être menée au sujet de la sécurité du Parc Naturel Urbain afin de fixer clairement les missions respectives, les horaires et le périmètre d'action des policiers municipaux et des nouveaux gardiens (et éventuellement de la police nationale).